

PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES
-:-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 DÉCRET n° 82/358 /du 29/4/1982

Portant convocation de l'Assemblée Nationale
Populaire.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n° 23/80 du 10 Octobre 1980 adoptant le règlement
intérieur de l'Assemblée Nationale Populaire.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en Session
Extraordinaire le 5 Mai 1982 et en Session Ordinaire le 11 Mai 1982.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié selon la procédure
d'urgence.

Fait à BRAZZAVILLE, le 29 Avril 1982


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.